

Mairie

Le Village - 31160 CAZAUNOUS

05.61.88.84.22 - Mail: commune-de-cazaunous@orange.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 12 mai 2021

MEMBRES PRESENTS : Mmes BRANGEON P, FARINE M, TORRES N, MRS ABADIE JB, LACROUX P

MEMBRES ABSENTS : MME CLEMENT MICHEL L, procuration à Mme TORRES N, MME GOUDIER C procuration à MME FARINE M

secrétaire de séance : Monsieur LACROUX Pierre

DELIBERATION POUR AUTORISATION AU MAIRE D'ACHAT DE TERRAIN ET DELEGATION DE SIGNATURE A LA PREMIERE ADJOINTE POUR L'ACTE ADMINISTRATIF DE L'ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire a exposé la présente délibération, nécessaire pour l'achat du terrain pour la création de l'aire de jeux, sur la parcelle section A n°153 appartenant à Monsieur STEINER Laurent, ainsi que pour la délégation de signature à la première adjointe pour la signature de l'acte administratif sachant que Monsieur le Maire recevra l'acte.

Après discussion, le Conseil Municipal, a donné son accord pour l'achat du terrain et pour la délégation de signature à la première adjointe.

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire a exposé le projet soit l'achat et l'aménagement d'un terrain pour la création d'une aire de jeux.

- achat du terrain à Monsieur STEINER Laurent pour un montant de 5000.00€
- travaux à réaliser pour un montant HT de 34405.00€

Après discussion le Conseil Municipal, a souhaité demander l'aide à l'Etat par le biais de la DETR, au Conseil Départemental, au Conseil Régional, et à la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, dans le cadre du Fonds de concours.

Après discussion, le Conseil Municipal, adopte le plan de financement et précise qu'il retient la société Rougé Séguela pour les travaux.

DELIBERATION DESIGNATION D'UN ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX A REALISER A L'ANCIENNE ECOLE DITE MAISON COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle les travaux ; à cet effet, il est nécessaire de désigner un architecte ; après discussion, le Conseil Municipal, a décidé de reporter la décision de la désignation d'un architecte à une prochaine réunion

QUESTIONS DIVERSES Néant

Vu pour être affiché

de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CAZAUNOUS

Le 17 décembre 2021

Le Maire